

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
Edition quotidienne, par an..... \$3.00  
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00  
*Invariablement payable d'avance*  
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
Six lignes, première insertion..... \$0.50  
Chaque insertion subséquente..... 0.15  
Chaque ligne en sus, première ins., 0.09  
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 5 JUILLET 1879.

### L'ENFANT MAUDIT

(Suite.)

—Moi! fit Makensie avec surprise, tu m'as aperçu dans la grande salle?  
—Oui, j'ai vu le haut de votre corps seulement, par la porte vitrée, ce qui m'a fait vous reconnaître, c'était le grand manteau et le grand chapeau que vous mettez d'habitude quand vous allez en voyage.

—Tu te trompes, Gaspard! tu te trompes! fit Makensie, je suis rentré chez moi après mes hôtes, et je ne suis plus descendu.

—Oh se trouve cette chambre, monsieur? demanda M. Audoin.

—Au second étage, à l'extrémité gauche du château.

—Cet enfant paraît être certain de vous avoir reconnu.

—Gaspard s'est mépris, monsieur.

—Mon enfant, reprit le magistrat, toute parole dite aujourd'hui devant nous garde une gravité exceptionnelle... rappelle tes souvenirs, précise-les... Estu certain d'avoir vu cette nuit M. Makensie?

Gaspard devint tout tremblant.

—Le manteau couvrait ses épaules, le grand chapeau jetait de l'ombre sur son visage, il tenait une lanterne à la main... Voilà tout ce que j'ai vu, tout ce que je sais...

—Tu mens! tu mens! s'écria Makensie, je n'ai point traversé cette partie du château...

—Pourquoi la déposition de cet enfant vous trouble-t-elle? demanda M. Audoin; vous deviez faire un voyage, et durant la nuit vous en avez commencé les préparatifs, voilà tout.

—Maître, maître, ai-je mal fait de dire ce que j'ai vu? Vous m'avez toujours défendu le mensonge, même si ce mensonge pouvait sauver...

—Tu es un bon et brave enfant, répondit David soudainement apaisé. Oui l'on doit toute la vérité à qui nous la demande toujours et partout. Je crois à ta sincérité en affirmant que tu as cru me voir... A l'heure où je suis rentré hier, j'ai jeté sur un meuble de la cuisine mon chapeau et mon manteau transpercés par la pluie. Mais j'atteste devant Dieu n'avoir repris ni ce chapeau ni ce manteau...

—Nous reviendrons tout à l'heure sur cet incident, fit le procureur de la République en regardant son collègue; quelles personnes se trouvaient dans la cuisine quand vous y êtes entré hier soir, monsieur Makensie?

—Colette et Morin qui célèbrent aujourd'hui leurs fiançailles, la Colporteur, cet enfant, Françolette, deux valets de ferme.

—C'est tout?

—Il y avait aussi le Chanvreux... ajouta Makensie d'une voix plus lente. Le nom de cet homme fut prononcé par le maître de Château-Tempête avec une répulsion si évidente que les magistrats s'en apercevant à la fois souhaitèrent d'autant plus questionner le vieillard.

La Colporteur fut envoyée à sa recherche.

—Messieurs, demanda Makensie, suis-je obligé d'assister à l'interrogatoire de mes gens?

—Nullement, monsieur, répondit le juge d'instruction, veuillez seulement vous tenir à la disposition de la justice.

La Colporteur sortit avec Gaspard qui se cramponnait à son bras; tandis que Makensie descendait lentement l'escalier.

L'enfant avait les yeux remplis de larmes et des sanglots étouffés soulevaient sa poitrine. Tout à coup, au lieu de suivre sa mère, il se retourna et vint se jeter dans les bras de Makensie avec l'impétuosité du désespoir.

—Calme-toi, lui dit Makensie, calme-toi, cher petit. Ni toi ni moi nous ne

comprendons encore ce qui se passe; laissons à Dieu le soin de jeter sa lumière dans cette ombre.

Et David serra l'enfant dans ses bras, puis il ajouta :

—Va, mon enfant, va!

Gaspard rejoignit la Colporteur qui se mit à la recherche du Chanvreux. Quand celui-ci apprit que les magistrats le demandaient, il redressa sa haute taille, rejeta en arrière sa tête aux longs cheveux blancs, puis d'un pas solennel et sans prononcer une parole, il se dirigea vers la table où M. Audoin et son collègue écrivaient.

### XIII

#### LES FILS D'UNE TOILE D'ARAIGNÉE.

La physionomie du Chanvreux était si imposante dans son étrangeté que les deux magistrats considérèrent le vieillard avec un étonnement presque craintif.

Il tenait à la main un bâton blanc comme les augures et sans attendre qu'on l'interrogeât il dit d'une voix emphatique.

—Les voyants savent d'avance les événements, et les yeux de leur esprit percent les ténèbres. J'ai vu passer un siècle, et depuis ma naissance tant de flots de sang, que l'odeur du sang me poursuit. Il y eut les grands massacres, puis les grandes guerres, et maintenant il y a les crimes... Vous voulez savoir mon nom, pas vrai? On me nomme le Chanvreux, je crois qu'autrefois mamère me nommait Germain et j'ai vu le nom de Pierre gravé sur la fosse de mon père.

—Que savez-vous du crime?

—Le crime? Je l'ai vu dans ses yeux dès la première fois que je franchis le seuil du maître de Château-Tempête... Il avait au front le signe de Cain, le signe de Dieu que rien n'efface... Sur ses mains j'ai toujours vu des taches sanglantes... Une malédiction est sur cet homme.

—C'est de David Makensie que vous parlez de la sorte?

—Et de quel autre? Hier au soir, quand il rentra je le disais aux garçons et aux servantes: il y a un souvenir terrible dans sa vie... Et comme Makensie m'a entendu il m'a maudit dans le fond de son âme. Je ne teillerais peut-être plus son chanvre, mais j'ai le droit de crier comme les corbeaux.

—Nous ne vous demandons pas votre appréciation du caractère de Makensie. La justice recueille non des rêves et des impressions, mais des faits.

—Les crimes s'enchaînent dans la vie, Messieurs les juges... L'homme a qui son père a crié: "Raca!" ne peut faire une fin chrétienne. Le vent de la ruine et le vent de la douleur soufflaient à la fois sur la maison... Il fallait qu'un meurtre fût commis cette nuit, parce que certaines dames ramènent les mêmes événements. On me dit sorcier, et je ne le suis pas; je ne sais ni jeter un sort, ni guérir par les oraisons, mais j'ai reçu un don, et j'honore Dieu en m'en servant... Vous verrez ce que vous répondra Makensie quand vous l'interrogerez sur son désespoir et sur sa ruine.

—Sa ruine! dites-vous, Makensie est millionnaire!

—Il l'était hier, aujourd'hui, relativement, il se trouve pauvre.

—Comment le savez-vous?

—Je l'ai vu, répondit tranquillement le vieillard.

—Mais vous ne pouvez rien nous apprendre sur le meurtre du banquier?

—Non, fit le Chanvreux! La date fatale est revenue... le sang a coulé, le déshonneur est complet... la ruine sans espérance... Au ciel les étoiles sont toutes rouges et dans la nuit les hiboux ont chanté la mort.

—C'est bien! fit le juge, vous pouvez vous retirer.

—Le Chanvreux sortit d'un pas automatique, et ce fut au tour de Guillaume de répondre aux questions des magistrats.

Guillaume ne ressentait aucun trouble. Les événements qui se passaient

depuis quelques jours à Château-Tempête l'affligeaient sans lui enlever la plus faible part de sa tendresse pour David. On ne l'interrogea pas sur l'assassinat du banquier, mais on le questionna sur Makensie.

—Vous êtes son plus intime ami? lui demanda M. Audoin.

—Oui, je suis son ami sincère et dévoué. Je l'admire pour sa générosité, je l'aime pour sa vertu. Depuis qu'il habite ce pays il n'a cessé d'y répandre des bienfaits.

—Connaissez-vous quelques détails sur son existence antérieurement à son arrivée à Château-Tempête?

—Non, messieurs, répondit simplement M. Guillaume. Je n'aurais point osé lui demander des confidences qu'il ne songeait point à me faire.

—Quelle est habituellement son humeur?

—Triste, oui certainement, d'une grande tristesse. Nous sommes restés plus d'une fois de longues heures assis dans les bois ou sur les berges du torrent sans échanger une seule parole, et je devinais qu'il repassait dans son esprit des événements lointains. Quand nous causions, c'était le plus souvent l'amélioration de la classe indigente. Il me soumettait ses plans, il me demandait mon avis. D'autres fois nous rappelions des traits historiques, ou nous lisions des écrivains.

—N'avez-vous jamais remarqué qu'à certaine date de l'année que M. Makensie devenait plus sombre?

—Il était toujours si triste qu'on ne pouvait guère s'en apercevoir s'il l'était davantage une ou deux fois dans l'année.

—Quelle était, à votre avis, sa situation de fortune?

—Outre la terre de Château-Tempête il possédait hier encore deux millions.

—Pourquoi dites-vous hier encore?

—Parce que aujourd'hui il est ruiné.

—Par sa faute?

—Tobson, son banquier, a pris la fuite.

—Ruiné! s'écrièrent ensemble les deux magistrats.

—C'est pour cette raison qu'il voulait s'éloigner de Château-Tempête.

—Comment avez-vous appris sa ruine?

—Lui-même, ce matin, m'a confié ce secret. Du reste il ne pouvait guère dissimuler sa situation, puisque le porteur d'une traite de cinquante mille francs est encore ici.

—Cette traite a été payée?

—Non, monsieur.

—Cinquante mille francs! vous êtes certain de ce chiffre.

—Absolument.

—Voilà une coïncidence étrange! fit le juge presque bas en s'adressant au procureur de la République.

—Quand je dis que Makensie était ruiné, reprit Guillaume, ce n'est pas exact, puisque cette terre vaut cinq cent mille francs, et que d'ailleurs il pouvait sur un riche mariage équilibrer de nouveau sa situation. Tobson lui avait enlevé deux millions, voilà tout.

—Deux millions... Et cette nouvelle est arrivée à Château-Tempête?

—Fort avant dans la soirée.

—Par vous?

(A continuer.)

### EDOUARD LAROCHELLE

RELIURE & REGLEUR,  
Successeur de feu C. HIANVEUX dit LAFRANCE  
No. 14, rue Laval, Haute-Ville, Québec.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toute commande en reliure que l'on voudra bien lui confier et à des prix très-modérés.

EDOUARD LAROCHELLE,  
No. 14, rue Laval, Haute-Ville,  
Québec, 17 janvier 1879.

**\$10 A \$1,000** déposées dans les STOCKS WALL-STREET, conduisent à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant toute chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, No. 17, rue Wall, New-York, 10 mars 1879—la

### FOIN PRESSE!

**A BAS PRIX**  
— AUSSI —  
AVOINE.  
MOULÉE D'AVOINE.  
GAUDRIOLE.  
POT BARLEY.

### J. B. Renaud & Cie.

72 a 92, rue St. Paul.  
Québec, 30 mai 1879.

### Cabinet Musical de Needham.

Le soussigné vient d'être nommé Agent pour cet instrument, et a reçu en même temps plusieurs de ces Orgues ingénieuses.

**QUI NE DEMANDE CHEZ LA PERSONNE QUI LA JOUE AUCUNE CONNAISSANCE DE LA MUSIQUE.**

Simple de construction et d'un mécanisme très-fort, ces Orgues deviennent rarement en mauvais ordre. Elles sont incomparables pour les invalides et autres personnes, qui aiment la musique, et le prix est à la portée de toutes les bourses. Veuillez entrer et les examiner.

**R. MORGAN,**  
Marchand de Pianos et d'Orgues,  
28, rue la Fabrique,  
Québec, 14 mars 1879.

### Chemin de Fer G. O. & O.

### DIVISION EST. CHANGEMENT D'HEURE. Reduction de Prix.

A commencer LUNDI, le 19 MAI 1879, les Trains sur cette Division marcheront comme suit :

**Express. Accommodation.**  
Laissera Québec..... 2.20 P.M. 6.15 P.M.  
Arrivant à Trois-Rivières..... 5.10 P.M. 11.30 P.M.  
Laissera Trois-Rivières..... 5.25 P.M. 3.15 A.M.  
Arrivant à Hochelaga..... 8.50 P.M. 8.40 A.M.  
Les Trains ne sont jamais en retard pour se joindre à la Station St. Martin avec le Train Express du matin pour Ottawa.

**AU RETOUR:**  
**Express. Accommodation.**  
Laissera Hochelaga..... 4.10 P.M. 6.10 P.M.  
Arrivant à Trois-Rivières..... 7.45 P.M. 11.30 P.M.  
Laissera Trois-Rivières..... 8.00 P.M. 4.20 A.M.  
Arrivant à Québec..... 10.45 P.M. 9.00 A.M.

Les Trains laisseront la Station du Mile End dix minutes plus tard, et arriveront à la Station du Mile End dix minutes en avance.

Billets en vente au bureau de Starnes, Leve & Alden, Agents, Bâtisse des Francs-Maçons, vis-à-vis l'Hotel St. Louis, et à la Station de Québec.

**REDUCTION DES PRIX DU FRET ET DES PASSAGERS.**

Le Tarif pour l'Été est maintenant en force et des Billets de Retour sur tous les points peuvent être obtenus à des prix remarquablement bas.

Des Billets de Saison, pour ceux qui désirent passer l'Été à la Campagne, et profiter de l'avantage des trains du matin et du soir, peuvent être obtenus en s'adressant à l'Agent Général des Billets à la Gare du Palais.

Le prix du fret est aussi bas que celui d'aucune ligne.

**TRANSPORT DES PASSAGERS A MONTREAL**

Des arrangements viennent d'être conclus avec les voitures de la Compagnie du Télégraphe de la Cité pour le transport du bagage et des passagers des Stations du Mile End et de Hochelaga aux gares de chemins de fer, aux vapeurs, aux hôtels et aux résidences privées, dans les limites de la Cité de Montréal, aux prix suivants :

Une seule personne..... 35c  
Une famille, deux ou plus..... 25c chaque.  
On peut se procurer des billets pour les voitures en face l'Hotel St. Louis, et du Conducteur du Train entre la Jonction St. Martin et le Mile End. Pour toute information s'adresser à

**J. T. PRINCE,**  
Agent Général du Fret et des Passagers,  
16 mai 1879.

### Remède Spécifique de Gray!

TRADE MARK. Le GRAND TRADE MARK. Une guérison infaillible pour les faiblesses séminales, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, déréglés prématurés et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

**CIE. DE MEDECINE DE GRAY,**  
Toronto, Ontario, Canada.  
En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des États-Unis.  
N. B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications,  
3 février 1879—laq&h

### Heures des Malles.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, 1er JUIN 1879.

REÇUES.	MALLES.	CLOSES.
A. M. P. M.	ONTARIO.	A. M. P. M.
8.00 10.20	Ottawa par chemin de fer (a)	1.45 6.15
8.00 10.20	Province d'Ontario (a)	1.45 6.15
8.00	QUEBEC	
	Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Townships de l'Est et Richmond, à Montréal, par chemin de fer, tous les jours, (a)	6.15 6.15
8.00 10.20	Cité de Montréal et l'Ouest, par chemin de fer, tous les jours, (a)	1.45 6.15
8.00 10.20	Sorel par chemin de fer, tous les jours, à	1.45 6.15
	Montréal, Trois-Rivières, Sorel, St. Pierre les Bécquets et Baticanik par vapeur, à	4.30
	Leeds, (Mégantic), tous les jours, (a)	6.15
8.00	St. Gilles et St. Silvestre, les mardi, jeudi et samedi, (a)	6.15
4.30	Pour la Rivière-du-Loup, par chemin de fer entre Québec, tous les jours	8.45
7.45	Par Express, Est de la Rivière-du-Loup, les comités de Gaspé et de l'Invention, et les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse Ile du Prince-Édouard, St. Jean Terre-Neuve et la Bermuda via Halifax par chemin de fer Intercolonial, tous les jours, (b)	6.45
	Moulins de la Chaudière	8.45
	MALLES LOCALES.	
10.30	Comités de Beauce et Dorchester par le chemin de fer Lévis et Kennébec tous les jours	3.00
8.30	Beaumont et St. Michel tous les jours	4.45
8.30 3.00	Bienville, Lauzon et St. Joseph, (Indian Cove), deux fois par jour	8.00 4.45
	Lévis, trois fois par jour	8.00 12M. 4.45
8.00 4.30	Québec Sud, deux fois par jour	6.30 6.15
3.00	New-Liverpool et St. Jean Chrysostôme, deux fois par jour	8.00
8.00 2.30	Spencer Cove, deux fois par jour	8.20 3.00
	Sillery Cove	8.00
	St. Sauveur et St. Roch, quatre fois par jour	8.30 2.30 5.00 5.00
	Faubourg St. Jean	3.30
9.00	Bergerville et Cap-Rouge	10.45
	Rive-Sud (Ouest) St. Nicolas jusqu'à Bécancour tous les jours	8.30
8.00 10.20	Rive Nord (Ouest) Ancienne Lorette jusqu'aux Trois-Rivières et Berthier, par le chemin de fer du Nord, tous les jours	1.45
8.00	Rive Nord (Est) Beauport jusqu'à St. Joachim, par terre, tous les jours	9.30
	Les comités de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, par la Cie. de Navigation du St. Laurent, les mardi, mercredi, vendredi et samedi	6.30
	et, par terre, le comté de Charlevoix, les lundis et jeudis	9.30
8.00	Ile d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis	4.00
8.00 10.20	Bourg Louis, St. Raymond, Pont Rouge, tous les jours	1.45
10.20	St. Catherine, les lundis, mercredis et vendredis	2.00
10.00	Valcartier et Stoneham, les mercredis et samedis	2.00
10.00	Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis	2.00
10.00	Charlesbourg et Lorette, St. Ambroise, tous les jours	2.00
	ÉTATS-UNIS.	
8.00	Boston et New-York, etc., tous les jours	6.15
	INDES OCCIDENTALES.	
	Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées à	6.15
	Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours, d'où les malles sont expédiées chaque jeudi	6.15
	Pour St. Thomas, les Indes Occidentales jusqu'à New-York	6.15
	d'où les malles sont expédiées le 23 de chaque mois.	
	GRANDE BRÉTAGNE.	
	Par la voie Canadienne chaque samedi 11.30	
	Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis	6.15
	a—Sac des malles par les chars ouvert jusqu'à	6.30 P.M.
	b—do do do do	6.45 A.M.
	c—Sac Supplémentaire à	Midi.
	Les lettres enregistrées doivent être jetées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle. Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6.00 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M. et 6.45 P.M. Livraisons par les facteurs de ville à 8.30 A.M., 10.30 A.M. et 2.30 P.M.	
	<b>J. B. PRUNEAU,</b> Maître de Poste. Québec, 25 juin 1879.	

### Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$20,000.00.

Les prêts sont faits pour une période variant depuis un jusqu'à dix ans, et se remboursent capital et intérêt, mensuellement.

La Société prête par somme variant depuis \$100.00 en montant.

Ceux qui désirent emprunter feront bien de déposer leurs applications sans délai au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B. V., où ils pourront se procurer tous les renseignements nécessaires.

**ROBT. LA ROCHE,**  
Sec. Trés.  
Québec, 14 mai 1879.

## ANNONCES NOUVELLES.

Perdu—Un Portemonnaie.  
Réduction sur les Marchandises d'Été—Glover, Fry & Co.  
Habilllements d'Été pour Messieurs—do  
Magnifique Piano à Vendre—Oct. Lemieux & Co.  
Encan d'une Magnifique Maison—Oct. Lemieux & Co.  
Magasin Populaire—F. X. Lepage.

## QUEBEC,

SAMEDI, 5 JUILLET 1879.

## POUR LES AVOCATS S. V. P.

Il faut bien que de temps à autre les assemblées délibérantes fassent quelque chose pour les nombreux avocats et gens de loi qu'elles contiennent dans leur sein. Alors elles soulèvent et mettent à part pour une bonne séance un de ces points de loi, une de ces questions à la fois menues et compliquées, imperceptibles et embrouillées, que les anglais, qui ont toujours le mot propre, appellent *nice*.

C'était donc fête hier à la Chambre pour messieurs les avocats. Il y avait sur le tapis une question à plaider; ils ont plaidé avec talent et, disons-le, sans trop d'acharnement. Durant quelques heures, on se serait cru au palais. Les subtilités, les sophismes allaient grand train comme dans le temple même de la justice.

C'est M. Préfontaine qui a fourni à ses collègues l'occasion de cette belle audience, et c'est sur l'élection de Chambly qu'on a brodé ces dissertations légales.

La Cour, nous voulons dire la Chambre, a commencé par inviter à comparaître le greffier en chancellerie avec les pièces du procès. Aussitôt a paru M. L. H. Huot au seuil de la salle. On connaît les formes déjà un peu amples de notre ami, son air imposant et souriant à la fois. Certains spectateurs peu au courant de la procédure parlementaire et qui n'avaient pas bien saisi l'ordre donné par l'orateur, ont cru que c'était le Conseil législatif lui-même en personne qui forçait la consigne et envahissait le prétoire. Le fait est qu'il n'aurait pu se présenter au peuple sous une forme plus aimable et plus digne. L'illusion n'a pas tardé à se dissiper lorsqu'on a vu M. Huot jouer un rôle plus modeste que celui du fantôme de Macbeth devant la conscience inquiète de la Chambre.

M. Chapleau a alors posé la question qu'il entendait soumettre à ses collègues. Il est impossible en l'écoutant de n'être pas frappé du progrès qu'il a fait depuis qu'il est chef de l'opposition.—non pas comme orateur éloquent, il n'en avait pas à faire et il avait pris au public toute l'admiration qu'il peut donner—mais comme debater parlementaire. Son ton qu'il dépouille de toute note déclamatoire lorsqu'il a à traiter une question qui ne se prête pas aux effets oratoires, son argumentation serrée, son tact parlementaire, lui assurant toujours l'attention des esprits sérieux dont il joint le solide suffrage au culte plus frivole qu'excite depuis longtemps son éloquence parmi les amateurs du bien dire. Quoique chef de l'opposition, c'est probablement de tous les membres de la gauche celui qui est le mieux vu à droite, et M. Joly, tout le premier, paraît sensible à la loyauté et à la modération avec lesquelles il conduit en toute circonstance la discussion.

M. Chapleau a trouvé hier en M. Mercier un adversaire tout à fait digne de lui, un raisonneur disert, un logicien habile; et chaque parti a été content de son champion. Le solliciteur-général a fait là son début en Chambre, mais la question ne lui per-

mettait pas de dépouiller la robe de l'avocat; il pouvait se croire encore au palais, il y était encore. Nous le retrouvons bientôt tribun.

L'intérêt de la discussion s'est bien soutenu. M. Mathieu, qui aime assez à faire bande à part dans ces questions d'interprétation légale et qui est certainement un esprit studieux, nous a paru soutenir une thèse plausible. Le point de vue pris par M. Flynn a été comme toujours remarqué, et M. Irvine, ainsi que cela est déjà arrivé en plus d'une occasion, lui a fait le compliment de déclarer qu'il n'avait qu'à s'y rallier.

Quant à la question même, elle nous semble pouvoir se résumer en peu de mots. La loi décrète, comme on le sait, que l'officier-rapporteur doit être le shérif ou le régistreur. Dans le cas de Chambly, le gouvernement n'a pas tenu compte de cette disposition. M. Chapleau prétend que cela vicie l'élection et il demande à la Chambre de l'invaliditer.

Le gouvernement, de son côté, soutient que la question n'est pas de la compétence de la Chambre, mais des tribunaux, comme toutes les autres questions relatives aux contestations. Il se justifie, incidemment, d'avoir écarté le régistreur comme officier-rapporteur en disant que cet officier ayant été cause de l'invalidation de l'élection précédente, par le choix qu'il avait fait de listes reconnues comme irrégulières par le tribunal, il ne devait pas être de nouveau investi de ces fonctions.

Entre ces deux thèses, M. Mathieu en a affirmé une troisième: c'est que si la question de l'invalidation de l'élection n'est pas de la compétence de la Chambre, elle n'en garde pas moins le droit de blâmer le gouvernement, seul auteur de la faute, si, à son avis, le choix de l'officier-rapporteur est entaché d'irrégularité.

Cette distinction nous paraît juste, et si la Chambre ne s'y est pas ralliée c'est sans doute qu'elle a considéré que le gouvernement avait eu des motifs suffisants pour déroger aux dispositions de la loi, dispositions établies autrefois aux instances du parti libéral qui jugeait avec raison que rien n'était plus dangereux que de laisser sans restriction à l'administration le choix de l'officier chargé de présider à l'élection. Quant à accueillir la motion de M. Chapleau, la Chambre n'y pouvait songer. Après avoir renoncé en faveur des tribunaux au droit de juger les contestations d'élection, elle ne peut sous aucun prétexte reprendre le droit ainsi aliéné. Dans l'espèce actuelle, il aurait été particulièrement injuste de priver les électeurs de Chambly des services de leur député durant la session pour un fait auquel ils sont à coup sûr restés étrangers. Si le fait est criminel, le gouvernement seul en est responsable; seul il devait être puni au moyen d'un vote de censure.

La question va maintenant être portée devant les tribunaux. Les électeurs de Chambly joueraient de malheur si, après avoir vu la première élection invalidée à cause de l'irrégularité des listes, ils voyaient celle-ci mise de côté à cause de l'irrégularité de la nomination de l'officier-rapporteur. Les deux objections ont, à première vue, un air d'analogie, et c'est sans doute ce qui a fait espérer à l'opposition que l'une obtiendrait de la Chambre le bon accueil que l'autre avait reçu des tribunaux.

## QUESTION LETELLIER.

(Dépêche spéciale au *Globe*.)

Londres, 4 juillet.

Après une conférence avec sir L. T. Tilley, le ministre des colonies a résolu d'assumer la responsabilité de décider l'affaire Letellier sans attendre l'arrivée

de sir John. Une dépêche a été envoyée au marquis de Lorne lui faisant connaître cette décision. Je crois qu'elle est conçue dans les mêmes termes que mon télégramme du 20 juin.

MM. Langevin et Abbott sont partis jeudi dans le *Sarmatian*.

## INFORMATIONS.

—La rumeur que l'hon. M. Baby allait se retirer du cabinet, pour accepter une place de juge, est fautive. L'honorable ministre n'y a jamais songé et le public surtout n'a pas d'intérêt à ce qu'il laisse prématurément un poste qu'il remplit avec la plus grande efficacité, malgré le surcroît de besogne que la maladie de l'hon. M. Masson et l'absence de l'hon. M. Langevin lui ont imposé.

—M. Chas. de Bellefeuille, ex-major de brigade, a été nommé garde-magasin militaire en remplacement du col. Pope, décédé. M. de Bellefeuille remplira aussi la charge de paie-maître en remplacement de M. Bréhaud. On dit que le gouvernement a l'intention d'unir les deux positions de garde-magasin et de paie-maître dans tous les districts militaires.

—M. Wurtele a introduit un bill par lequel il pourvoit à ce que dans les convois de chemins de fer, il y ait des wagons de seconde classe dans lesquels il ne soit pas permis de fumer. Les femmes, les enfants et les ennemis du tabac ne seront pas exposés à aspirer une âcre fumée. Dans les convois où il n'y aura qu'un wagon de seconde classe, il devra être divisé en deux.

## DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 4 juillet.

Après les affaires de routine.

M. LAFONTAINE présente le premier rapport du comité des ordres permanents.

M. WATTS présente le premier rapport du comité des chemins de fer.

M. SHEYIN présente le premier rapport du comité des chemins de fer.

M. CHAPLEAU soulève une question de privilège et demande à la Chambre de faire comparaître immédiatement le greffier de la Couronne en chancellerie avec copie officielle de la commission nommant Moïse Bouthillier officier-rapporteur pour l'élection de Chambly.

Le greffier de la Couronne en chancellerie comparait et remet entre les mains du greffier la copie officielle de la commission.

L'HON. M. CHAPLEAU prend la parole et s'appuyant sur la loi, il soutient que la commission et le retour de l'élection de Chambly étant nuls, M. Préfontaine n'a pas le droit d'occuper un siège dans cette chambre qui doit déclarer de suite que l'élection est nulle et donner ordre à M. Préfontaine de se retirer. Il accuse le gouvernement d'avoir manqué aux dispositions du statut, et d'avoir commis une violation flagrante des privilèges de la chambre, en nommant officier-rapporteur dans cette élection, M. Moïse Bouthillier, au lieu d'avoir confié cette charge à l'officier compétent, c'est-à-dire au régistreur du comté. Personne, dit-il, n'a le droit d'être chargé de cette mission, si ce n'est ceux désignés par la clause 78 de la loi électorale. Le shérif ayant refusé d'accepter la charge, le gouvernement devait s'adresser au régistreur s'il voulait se conformer à la loi. J'accuse le gouvernement d'avoir permis à un de ses amis d'essayer de corrompre un officier de la loi: un officier responsable à la chambre et au pays, en engageant à se déclarer absent et à refuser enfin la charge qui lui revenait par droit de privilège et de principe. J'accuse le gouvernement d'avoir connu ce fait et de n'avoir rien fait pour protéger cet officier de la couronne. M. Chapleau conclut son discours en proposant la motion suivante:

«Qu'en autant qu'il appert par le prétendu retour du bref d'élection de la dernière élection pour le district électoral de Chambly et la prétendue commission de l'officier-rapporteur, maintenant devant cette Chambre, que Moïse Bouthillier, écuyer, mentionné dans la dite commission n'avait pas, dans les circonstances, qualité pour agir comme tel officier-rapporteur, et que Raymond Préfontaine, écuyer, mentionné dans le dit prétendu retour ne pouvait pas être élu, en vertu du dit bref d'élection, comme représentant du dit district électoral; et que le dit retour soit déclaré nul et de nul effet et que le siège de représentant pour le comté de Chambly soit déclaré vacant.»

L'HON. M. MERCIER cite plusieurs précédents pour démontrer que le gou-

vernement avait le droit d'agir comme il a fait. Il rapporte le cas de Timothy Brodeur; le cas de l'élection de Peterboro' West. Cette Chambre n'a pas le droit de s'occuper de la question posée par l'honorable chef de l'opposition; et je lui conteste cette juridiction; elle n'a pas non plus le droit d'attaquer la validité d'une élection, c'est dans la loi passée en 1875. Avant de demander l'expulsion du député de Chambly, pour déclarer son siège vacant, il faut d'abord que l'opposition déclare que le retour est faux et nul. La Chambre des Communes en Angleterre n'a pas même le droit de s'occuper de l'élection d'aucun de ses membres; les contestations d'élections sont toujours portées devant les tribunaux civils, c'est Harcastle qui le dit.

Il termine en regrettant de voir que son entrée en Chambre portait si fort sur les nerfs de l'honorable chef de l'opposition, et il profite de cette occasion pour dire que le gouvernement n'a pas voulu destituer le régistreur du comté de St. Hyacinthe parce qu'il n'a pas voulu jeter sur le pavé un père de famille, mais qu'il a dû nommer un régistreur conjoint à M. Germain pour protéger le comté de St. Hyacinthe contre sa conduite illégale. Ces faits seront prouvés quand l'occasion s'en présentera.

L'hon. M. Mercier propose en amendement à la motion de l'hon. M. Chapleau:

«Que rapport de l'élection pour le district électoral de Chambly ayant été fait à cette Chambre par le greffier de la couronne en chancellerie constatant que R. Préfontaine, écuyer, a été élu comme membre du dit district électoral;

«Que le seul mode légal pour attaquer la validité de la dite élection étant la présentation d'une pétition d'élection devant les tribunaux dans les délais et les formes voulus;

«Cette Chambre ne peut examiner la validité de telle élection et doit s'en tenir au rapport du dit greffier de la couronne en chancellerie jusqu'à décision contraire rendue par le tribunal compétent sur contestation faite en la manière voulue par l'acte des élections contestées de Québec 1875.»

Il est six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

A la reprise de la séance.

M. MATHIEU justifie son vote dans le cas de l'élection de Peterboro': Il soutient que le cas de l'élection de Peterboro' était différent de celui de Chambly, car dans le cas de Peterboro', l'élection était valide et il termine en proposant en amendement à l'amendement de l'hon. M. Mercier que le fait d'avoir nommé M. Moïse Bouthillier, officier-rapporteur dans l'élection de Chambly, quand il y avait dans le dit comté une personne compétente et autorisée à le faire, constituait une violation des règles de la loi de l'Acte Electoral de Québec.

Cette question est discutée par les Hons. MM. Joly, Irvine, Church, Langelier, Ross, Chapleau, et MM. Lorange et Flynn.

Le vote est pris sur le sous-amendement de M. Mathieu avec le résultat suivant:

Pour—MM. Audet, Beaubien, Bergevin, Chapleau, Charlebois, Church, Deschenes, Duckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lorange, Magnan, Mathieu, Picard, Robertson, Sawyer, St. Cyr, Taillon et Tarte—21.

Contre—MM. Blais, Bouthillier, Boutin, Chauveau, Desaulniers, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Lowell, Marchand, McShane, Meikle, Mercier, Nelson, Paquet, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Ross, Sheyn—26.

L'amendement de l'hon. M. Mercier est remporté par un vote de 27 contre 20. MM. Mathieu et Desaulniers, oppositionnistes, votant pour l'amendement.

L'HON. M. JOLY fait motion que la Chambre siège en comité général au sujet de certaines résolutions, relatives au Lieutenant-Gouverneur, dont voici la teneur:

«Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur priant Son Honneur de vouloir bien transmettre la résolution suivante à Son Excellence le Gouverneur-Général:

«Que la province de Québec, par les députés qu'elle a élus pour la représenter dans l'Assemblée Législative, proteste de son attachement inaltérable à la Couronne et à la personne de Sa Majesté.

«Que la province est satisfaite de la forme de gouvernement dont elle a joui en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui lui assure

son autonomie et le droit de se gouverner elle-même.

«Que la province qui ne cherche pas à empiéter sur la juridiction du gouvernement fédéral, doit s'attendre à ce que ce gouvernement ne cherche pas à empiéter sur ses droits; et c'est le devoir de ses représentants, auxquels elle en a confié la défense de protester quand ces droits sont menacés.

«Que la tentative de la part du gouvernement fédéral de démettre Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, se basant sur un vote de la chambre des Communes et du Sénat est, sous les circonstances, un empiètement sur les droits de la province.

«Que c'est à la province de Québec, directement intéressée comme elle l'est dans les résultats de la démission du ministre de Boucherville, à juger de l'apropos et de la sagesse de l'acte par lequel le lieutenant-gouverneur a retiré l'administration des affaires de la province des mains de ce ministre pour la confier à d'autres mains.

«Que conformément aux principes du gouvernement responsable, la province a été appelée à juger de cet acte en jugeant les nouveaux ministres qui en ont pris toute la responsabilité.

«Que le résultat des élections générales a été un verdict en faveur des nouveaux ministres qui, dans la session convoquée à la suite de ces élections, ont réussi à faire adopter par cette Chambre toutes les mesures introduites par eux.

«Que depuis la session, trois divisions électorales de la province, celle de St. Hyacinthe, de Rouville et de Chambly, ont été appelées à se prononcer de nouveau, et toutes trois ont approuvé, par de grandes majorités, l'acte de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

«Que ce qui donne encore plus de poids à cette expression réitérée de l'opinion publique, c'est que deux de ces trois divisions appelées à remplacer des députés dont les cours de justice avaient annulé l'élection, ont renversé le verdict qu'elles paraissaient avoir rendu le premier mai 1878, et ont remplacé des adversaires du gouvernement par des députés ministériels.

«Que l'approbation par la province de Québec de l'acte du lieutenant-gouverneur a été trop clairement exprimée pour qu'il soit possible de la mettre en doute plus longtemps, et cette chambre, représentant l'opinion du corps électoral de la province, remercie Son Excellence le gouverneur-général de la fermeté et de la sagesse avec laquelle Son Excellence a agi en arrêtant la tentative d'empiètement faite par le parlement et le gouvernement fédéral sur les droits de la province, et elle a pleine confiance que Son Excellence continuera avec la même fermeté et la même sagesse à reconnaître et à protéger ces droits incontestables.»

Après quelques mots de M. Chapleau, le débat sur ces résolutions est ajourné à lundi.

La chambre s'ajourne à 12.10 heures a. m.

## CONSEIL-DE-VILLE.

Réunion du Conseil-de-Ville hier soir.

Lue une pétition de George O'Kill Stuart, éc., se plaignant du tunnel percé en dessous de la terrasse Dufferin, devant conduire à l'élevateur projeté le long du cap, en arrière de la petite rue Champlain, comme préjudiciable aux mœurs de la ville et de nature à déprécier la valeur de la propriété dans les environs.

Lue une lettre de M. Chs. Baillairgé, ingénieur de la cité, informant le Conseil que M. Hatch avait terminé son ouvrage sur la terrasse Dufferin et demandant que ses cautions soient déchargés de toute responsabilité. M. Baillairgé signale l'apparition d'une large crevasse dans le roc entre la terrasse et la citadelle.

MM. Vallerand, Bourget, Delaney, Beaubien, Bouchard et McLaughlin présentent des pétitions signées par les principaux citoyens de la ville et les agents de compagnies d'assurances, demandant que les gages des pompiers ne soient pas réduits.

L'échevin Hearn, dit que ces pétitions ne prouvaient qu'une chose: que les pompiers n'avaient pas grand'chose à faire et la bonne nature des citoyens de Québec. Les contribuables, il soutient, n'auraient pas signé ces requêtes, s'ils eussent connu l'état des finances de la cité.

Le conseiller Langevin, s'étonne de voir les membres du conseil avoir si peu de respect pour eux-mêmes que de venir présenter de pareilles pétitions. Il accuse les signataires des requêtes

d'être les ennemis de la ville et les taxes d'ignorance au sujet des affaires municipales. Tous les comités, dit-il, ont recommandé une réduction dans les salaires des employés de leur département.

L'échevin Bourget rectifie le conseiller Langevin et annonce au conseil que le comité du feu dont il est le président a voté unanimement contre la réduction des gages des hommes de la Brigade du Feu.

Le Maire trouve singulière l'action des contribuables en cette circonstance, et dit que chaque fois que le conseil tente une économie les pétitions abondent dans le sens contraire. Il ne veut pas prétendre qu'une piastre par jour soit trop payer les hommes de la Brigade du Feu, mais les circonstances obligeaient le conseil à faire cette réduction.

Le conseiller Peachey soumet au conseil un état préparé par le trésorier indiquant l'état des finances de la cité.

Les dépenses de l'année 1878-79 ont été comme suit :

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes Salaires, Intérêts, Rentes de terrains, Gardes de la prison, Commissaire du feu, etc.

Voici maintenant les appropriations pour l'année courante et les dépenses déjà faites sur ces appropriations :

Table with 2 columns: Item and Amount. Includes Chemins, Traverses, Santé, Feu, Marchés, Surplus dépensé, Aiguade.

M. Peachy demande si sous de telles circonstances il est possible que la Corporation fasse honneur à ses affaires. Et cependant, ajoute-t-il, les journaux de la ville et les contribuables s'opposent à la réduction des salaires.

Le conseiller Beaubien présente une requête signée par un grand nombre de citoyens demandant au conseil de ne pas réduire les gages des hommes du corps de police.

Aussi une pétition d'un grand nombre de contribuables de St. Roch, demandant le déplacement d'une manufacture à broyer les os, situé dans le centre de la paroisse.

Le comité des marchés fait rapport engageant le Conseil à accepter l'offre de M. Gabriel Valin, ex-collecteur des revenus du marché du Palais, de donner \$150 par année jusqu'à ce que la somme de \$2,800 soit payée, c'est-à-dire le montant de son déficit.

Le conseiller Johnston fait motion pour que le maire apprenne du premier ministre quelles sont les conditions auxquelles le gouvernement se propose d'affermir le chemin de fer du Nord.

L'échevin Rhéaume dit que le bill sera imprimé dans quelques jours et que conséquemment la motion est inutile.

Le maire dit que si le gouvernement persiste à louer le chemin de fer du Nord, d'après les conditions actuelles du gouvernement, il convoquerait une assemblée des contribuables, car il avait raison de croire que le chemin de fer devait rapporter au moins \$400,000 par an.

Les cautions de M. Hatch sont déchargées de toute responsabilité.

Le conseiller Peachy fait motion pour que le comité du feu considère s'il serait possible de se passer des stations du feu No. 4 au Palais et No. 6 au Foulons et de garder les pompiers de ces stations à la station centrale.

Le Conseil s'ajourne à 11.30 heures P. M.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 10 hrs., 5 juillet 1879. Première cotation Echange Sterling 3 jours 48 1/2, soixante jours 48 1/2; Greenbacks, 90.

A TRAVERS LA VILLE.

NOS HÔTES VICES-ROYAUX.—La princesse Louise et le marquis de Lorne arriveront ce soir à Québec, par le train du chemin de fer Intercolonial. Le duc d'Argyle est parti pour St. Jean en route pour New-York, où il s'embarquera pour l'Europe avec ses filles.

PETITES NOUVELLES.—Une chaloupe contenant deux personnes a chaviré hier entre les deux églises. Heureusement les occupants en ont été quitte pour un bain forcé.

—Musique par la fanfare de la Batterie B, ce soir, sur la terrasse Dufferin, de 8 à 10 heures, si le temps le permet. —On a trouvé hier matin un cadavre qui flottait dans le fleuve près du quai du Grand-Tronc.

ADRESSE D'ADIEU.—Jeudi soir les membres du club de crose Thistle et les membres du club de raquettes de Québec et bon nombre d'amis ont présenté à M. W. B. Partridge, ex-président du club de crose Thistle, une adresse d'adieu, accompagné d'un joli cadeau, à l'occasion de son départ pour l'Europe. Ce cadeau qu'a reçu M. Partridge est une magnifique montre en or. M. Partridge est parti pour l'Europe dans le steamer qui a laissé notre port ce matin.

CHAT SAUVAGE.—On a tué un énorme chat sauvage ce matin, chemin St. Louis, près du Belvédère.

ASSISES TRIMESTRIELLES.—On a fait hier le procès de Jean Plante et de François Laberge, accusés d'avoir volé divers effets dans le magasin de M. Roberge. Plante a plaidé "coupable" et Laberge "non coupable."

Le grand jury a trouvé accusation fondée contre Wm. H. Dion pour assaut.

Jean Caïen et Jacques Flamand sont trouvés coupables de vol par le jury.

Robert Thompson plaide coupable à l'accusation de vol d'une amarre.

Le procès de W. H. Dickson est remis à samedi.

EXCURSION A STE. ANNE.—Il ne faut pas oublier l'excursion organisée par la section St. Roch de la société St. Jean-Baptiste, et qui partira demain matin, à 7 heures, pour Ste. Anne de la Pérade à bord du train du chemin de fer du Nord. Le coût de cette excursion n'est presque rien et le voyage est un des plus beaux que l'on puisse faire. Sans compter que tout en s'amusant l'on contribue sans s'en apercevoir à une œuvre patriotique. —(Voir l'annonce.)

LOTÉRIE DU SACRÉ CŒUR.—On nous prie d'annoncer que le second tirage de la belle et magnifique loterie du Sacré Cœur, à St. Joseph de Lévis, aura lieu le 31 juillet courant. En conséquence les personnes qui ont reçu des billets sont respectueusement priées de vouloir bien en disposer au profit de l'œuvre aussitôt que possible.

Le talon seul, portant le nom et la résidence de l'acheteur, devra être adressé, soit au curé soit à la supérieure, du couvent de St. Joseph.

STATISTIQUES.—Inhumations dans le cimetière Saint Charles, en juin dernier, et causes des décès :

Table with 2 columns: Cause and Number. Includes Débilité, Dentition, Picote, Consommation, Infl. de cerveau, etc.

Total.....51

N. B.—De ce nombre : 13 du Sacré-Cœur, 1 de l'Hôpital de la Marine, 3 de St. Sauveur, 1 des Etats-Unis, 1 du faubourg St. Jean et 32 de St. Roch.

Aussi de ce nombre : 27 sont mort au-dessous de 1 an. 12 " " âgés de 1 an à 4 6 " " " " 4 ans à 11 2 " " " " 11 " à 21 3 " " " " 21 " à 41 1 " " " " au-dessus de 61.

LE MONUMENT DES BRAVES DE 1760.—Nous avons constaté avec plaisir que le monument des braves de 1760 a subi de grandes réparations.

On a d'abord réparé la base, cimenté et fait boucher la pierre, on a fait peindre la colonne en couleur bronzée et fait bronzer les armes.

Les inscriptions dorées, la première clôture de vingt-cinq pieds carrés environ qui entoure le monument, a été peinte en blanc et en vert, et une seconde clôture, enfermant tout l'emplacement, qui est de soixante-quatre

pièds carrés, a été faite en palissade peinte, et cette clôture a une porte sur le chemin Ste. Foye.

Un chemin de trois pieds en gravier fait le tour du monument.

Le tout offre un coup-d'œil magnifique et a tous les attraits possible.

Nous félicitons la St. Jean-Baptiste d'avoir eu l'heureuse idée de faire ces réparations si bien à propos.

On nous dit que le tout terminé doit coûter deux cent cinquante à trois cents piastres, et que ce montant sera payé par les membres de la St. Jean-Baptiste, au moyen d'une souscription volontaire. Afin de donner le mérite à qui de droit, nous devons dire ici que le moteur et le second de cette heureuse entreprise ont été MM. J. P. Rhéaume et Octave Lemieux, appuyés par le président de la St. Jean-Baptiste, M. T. Ledroit.

M. Lemieux fut nommé pour diriger les travaux, et nous sommes heureux de dire que le tout a été fait avec beaucoup de goût.

On doit planter des érables et mettre quelques bouquets à l'intérieur de la première clôture.

Les infatigables Jean-Baptistes seront amplement récompensés de leur zèle si le public veut seulement se donner la peine d'aller visiter le monument des braves de 1760, et de constater par lui-même la beauté, la grandeur de ce sanctuaire.

Il faut se rendre sur ces lieux qui évoquent tant de souvenirs héroïques pour éprouver les émotions du vrai patriotisme.

Que tout canadien-français se fasse un devoir d'aller dire un mot de prière sur le tombeau de nos braves et glorieux ancêtres.

Nos plus sincères félicitations à M. T. Ledroit, Président de la St. Jean-Baptiste, ainsi qu'à M. J. P. Rhéaume, M. Octave Lemieux, et à tous ceux qui ont participé à cette heureuse entreprise.

Québec, 5 juillet 1879.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

4 juillet 1879. FLEUR.—Extra Supérieur, \$4.77 à \$4.80; Extra Supérieure, \$4.52 à \$4.65; Fancy, \$4.50 à \$4.60; Extra du Printemps, \$4.45 à \$4.50; Supérieure, \$4.15 à \$4.25; Forte de Boulangers, \$4.60 à \$4.80; Fine, \$3.35 à \$3.50; Middlings, \$3.00 à \$3.15; Recoupes, \$2.60 à \$2.80; Sacs d'Ontario \$2.15 à \$2.25; Sacs de la Cité (délivré) \$2.30 à 2.32; RIZ.—Blé, 85.155 mts; Blé-d'Inde, 18.900 mts; Orge, 60 mts; Fleur, 4.220 quarts; Avoine, 18 quarts; Maïs, 1.204 tonnes; Fromage, 9.250 mts; Lard, 600 quarts; Pois, 3.353 minots; Avoine, 600 minots.

NAISSANCE.

A St. Roch, le 5 courant, la Dame de M. Elie Desprez, un garçon.

Le service anniversaire de Madame Marguerite Bazin, épouse de M. Chs. Trudel, sera chanté lundi matin, à l'Eglise St. Jean, à 7 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Le service anniversaire de feu le Docteur Pierre Olivier Tessier, dcr., aura lieu dans l'Eglise de St. Félix du Cap-Rouge, lundi, le 7 juillet, à 8 heures A. M. Les parents et amis sont priés d'y assister.

DÉCÈS.

Au faubourg St. Jean, le 3 du courant, à l'âge de 88 ans et 10 mois, Madame Julie Savard, épouse de Sieur Olivier Drolet. Ses funérailles auront lieu lundi, le 7 du courant. Le convoi laissera sa demeure, No. 217, rue de faubourg St. Jean, à 7 heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Hier, à l'âge de 2 mois et 19 jours, Joseph-Henri-Napoléon, enfant de M. Henri Jobin. Le convoi partira de la demeure de son père, No. 26, rue de la Chapelle, demain après-midi, à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A Ottawa, le 2 juillet, après six semaines de maladie, M. Elzéar Giasson, âgé de 25 ans et 6 mois, fils de M. Ferdinand Giasson, ci-devant maître-maçon de Québec.

Annonces Nouvelles.

PERDU,

UN PORTEMONNAIE contenant un peu plus de sept piastres a été perdu à St. Roch. La personne qui le rapportera à ce bureau sera libéralement récompensée. Québec, 4 juillet 1879—3f

AVIS IMPORTANT.

M. PIERRE BRAUDOIN a l'honneur d'annoncer au public, qu'à raison des droits nouveaux imposés sur les articles qui entrent dans la confection d'un Orage, il a cru devoir faire subir à son établissement des modifications qui le mettent en état de fabriquer les TUYAUX EN METAL. Québec, 4 juillet 1879—15f

AVIS de SOUMISSION.

DES SOUMISSIONS cachetées et endossées "Soumissions" seront reçues jusqu'au

16 DU COURANT.

inclusivement, par le Révd. M. A. PELLETIER, Pasteur, Curé de St. Jean, Isle d'Orléans, pour la construction d'un Presbytère en briques dans la susdite paroisse.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elle.

On pourra voir les plans et devis en s'adressant à D. OUELLET, Architecte, 85, rue d'Aiguillon. 4 juillet 1879—3f

Annonces Nouvelles.

REDUCTION

SUR LES

Marchandises d'Été!

La saison pour la vente des Fantaisies d'Été étant à peu près terminée, nous prenons la liberté d'annoncer à nos pratiques, que les effets ci-dessous mentionnés seront vendus à la moitié du prix ordinaire, il faut absolument les vendre pour faire place aux effets d'automne, savoir :

- Bonnets garnis à la Française, à moitié prix. Bonnets en Paille garnis, à moitié prix. Chapeaux en Paille garnis, à moitié prix. Un lot de Chapeaux de Paille, à moitié prix. Manteaux en Soie et en Dentelle, à moitié prix. Jackets en Drap et en Tweed, à moitié prix. Robes de Toile pour Dames, à moitié prix. Costumes de Batiste pour Dames, à moitié prix. Robes de Soie pour Dames, à moitié prix. Robes pour Enfants, à moitié prix. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Habillements d'Été pour Messieurs.

Notre assortiment en fait d'Habillements de Messieurs est très-complet dans ce moment en ce qui concerne les Habillements d'Été surtout. Habits d'Alpaca, Vestes Blanches, Habits et Gilets de Toile, Habits et Vestes en Tweed léger, Camisoles et Caleçons en Gaze et en Merino, Bas de Coton, de Fil et de Soie, Chemises Blanches, Chemises Oxford, Chemises de Flanelle, faites à ordre et garanties pour bien faire.

HABILLEMENTS REDUITS :

- Habits d'Office, \$7.00 pour \$2.50. Habits d'Alpaca, 3.25 " 1.50. Pardessus en Melton, 7.00 " 3.50. Les effets ci-dessus sont sacrifiés, afin de faire place pour d'autres. Tailleurs de première classe ainsi que la main-d'œuvre employée dans ce département. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 5 juillet 1879.

EMPLOI DEMANDE.

Un français, 25 ans, nouvellement arrivé des Antilles françaises, désire trouver un emploi immédiat. Il a une belle écriture, connaît la comptabilité, le commerce de gros et de détail des comestibles, etc., etc. Il est désireux de se rendre généralement utile.

Adresse : M. PRAT, Aux soins du Consulat de France à Québec, 4 juillet 1879—6f



PELERINAGE

Ste. Anne de Beupré.

Le vapeur JAMES, Capitaine Gaherty, laissera le Quai Champlain, DIMANCHE, le 6 JUILLET, à SIX heures du matin, pour Ste. Anne, étant à Ste. Anne à 7 heures. Au retour, il laissera Ste. Anne à 4 heures de l'après-midi. Les pèlerins seront toujours satisfaits du vapeur James comme par le passé. Prix du passage, aller et retour, 30 cents. Capitaine GAHERTY. Québec, 4 juillet 1879.

PELERINAGE ANNUEL

de la Congrégation des Jeunes Gens de la Haute-Ville



PAR LE VAPEUR "LAURENTIDES."

Par une permission spéciale de Monseigneur la Congrégation fera son pèlerinage DIMANCHE prochain, le 6 JUILLET 1879.

Une messe solennelle sera chantée avec chant et musique pour les pèlerins qui accompagneront les congréganistes. Il y aura chant et musique à bord du vapeur. Le vapeur quittera le Marché Champlain à 7 heures du matin.

PRIX, aller et retour, 30 cents, quai gratis. Québec, 4 juillet 1879.

Le Vapeur "Sillery"



Laissera le Quai Champlain, DIMANCHE, le 6 du courant, à UNE heure P. M., pour Sillery, St. Romuald et Bridgewater. Au retour, il laissera St. Romuald à CINQ heures P. M. F. McHUGH, Propriétaire. Québec, 4 juillet 1879—25f

PLAISIR ET SANTE.

Le sous-saigné pour l'été de chez lui chambres ou pensionnera à bon marché sur lui à 20 arpents du Lac St. Charles où les fruits abondent, et à trois arpents du Lac Alignement où on y prend la truite. Distance 91 milles de la ville et 16 arpents du gravé. Voir ou écrire au sous-saigné.

LOUIS FORTIER, Rivière Jaune, Ex-Maire de St. Pierre de Charlesbourg. Québec, 3 juillet 1879—35f

DERNIERE SEMAINE

L'exposition extraordinaire

DRS

Puces Industrielles

ouverte de dix heures du matin à sept heures du soir au Magasin de Musique de M. MORGAN, rue de la Fabrique.

ENTRÉE, 25 cents. Billets de famille admettant huit personnes, \$1.00. Voyez le programme. Québec, 30 juin 1879—p

Encan d'une Magnifique Maison

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

LUNDI, 7 JUILLET

Vendue sur les lieux, No. 92, rue des Commissaires, près du Chemin de fer du Nord, St. Roch.

Par encan sera vendu, LUNDI, le 7 JUILLET, au lieu ci-haut mentionné, une magnifique Maison à deux étages, toit français, mesurant 35 par 40 pieds, ayant six beaux logements, pouvant se louer de cinq à six pièces chaque, avec cave pontée et une grande et spacieuse cour. Le terrain mesure 40 sur 100 pieds, la maison est bâtie sur le milieu du terrain, donnant un magnifique jardin sur la rue des Commissaires et une magnifique cour abouissant au chemin du Nord.

Titres incontestables. Conditions connues le jour de la vente.

Pour toute information, s'adresser à notre Salle d'Encan, ou à M. Berti, rue Prince-Edouard.

La vente à ONZE heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 2 juillet 1879.

PERDU.

M. B. CHEVALIER, No. 2, rue Dorchester, St. Roch, a perdu depuis quelques jours UN JEUNE CHEVAL BLOND.

La personne qui lui ramènera la bête sera généreusement récompensée.

Québec, 3 juillet 1879—3f

Magnifique Piano à Vendre

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Un magnifique Piano Carré de 7 1/2 octaves, boîte en bois de rose richement sculptée, ayant coûté \$500.00, seulement un an de service, à vendre à grand sacrifice pour le compte d'une famille. On peut le voir et le visiter en tout temps à notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean.

Conditions—Argent comptant.

S'adresser à notre salle.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 3 juillet 1879.

SI VOUS VOULEZ ACHETER

LES PLUS

Belles et les Meilleures

Marchandises

A

25 PAR CENT

AU-DESSOUS DES

PRIX ORDINAIRES

ALLEZ

Au Bon Marche!

COIN DES RUES ST. JEAN & COLLINS

HAUTE-VILLE.

Et Vous Serez Satisfaits.

Québec, 2 juillet 1879.

La Bonne Ste. Anne



Le magnifique vapeur RIVAL laissera le Quai du Marché Champlain, à 6.30 heures A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne. Au retour, le vapeur laissera Ste. Anne, à 3 heures P. M., arrivant à Québec avant le départ des vapeurs de Montréal.

DIMANCHE prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1 heure P. M., et sera de retour à 6 heures P. M. Québec, 1er juillet 1879.



Grande Excursion.

LA SECTION ST. ROCH

de la

Société St. Jean-Baptiste de Québec

Fera une Excursion à

Ste. Anne de la Perade

DIMANCHE

6 JUILLET COURANT

par le CHEMIN DE FER DU NORD, dans le but de venir en aide à la Section.

Le départ aura lieu, du Dépôt du Palais, à 7 heures A. M. précises, arrivant à Ste. Anne, pour la grande messe. Le départ au retour aura lieu à 5 heures P. M.

Il y aura table de rafraîchissement à Ste. Anne. Avec la bienveillante permission du Lieutenant-Colonel Wohl et des Officiers, le magnifique corps de musique du 9e bataillon, accompagnera les excursionnistes.

Dans le cas de mauvais temps, l'excursion sera remise au dimanche suivant.

PRIX DU PASSAGE, aller et retour, 75 cents. Québec, 1er juillet 1879.

La Compagnie d'Assurance de Québec contre le Feu.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende

de

CINQ PAR CENT

pour les derniers six mois, sur le Fonds-Capital payé de la Compagnie, a été déclaré payable au Bureau de cette Compagnie.

Mardi, 15 Courant.

Le Livre de Transfert sera fermé d'hui au 16 courant, les deux jours inclus. Québec, 2 juillet 1879. W. I. FISHER, Secrétaire. Québec, 3 juillet 1879—3f

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 4 juillet.—Une cour martiale fait le procès du Lieut. Carey accusé, ainsi que ses soldats, d'avoir abandonné le prince impérial lorsqu'ils ont été attaqués par les Zoulous et de s'être sauvé d'un trait à deux ou trois milles plus loin.

Le corps du prince est arrivé à Madère.

Le Sénat a adopté le projet de loi pourvoyant au retour des Chambres à Paris par 159 contre 107.

Paul de Cassagnac a été acquitté de l'accusation d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement par des articles publiés dans le Pays.

FAITS DIVERS.

CONCOURS ANNUELS DE L'ACADEMIE DE MUSIQUE.—Ces concours ont eu lieu le 3 juillet à la Salle des Artistes à Montréal.

Il y a eu dix-sept concurrents. 2ème classe : 4 concurrents pour le piano ; 2 admis ; Mlle Catherine McFee et Mlle. Josephine Boucher.

1ère classe : 9 concurrents pour le piano, 5 admis ; Mme Edmond Defoy, Mlle Juliette Andrews, Mlle Eugénie Gariépy, Mlle Adèle Lemaitre et M. G. Day.

Lauréats : 4 concurrents, 2 admis ; Mlle Adèle Lemaitre et Mlle Rosa Desnoyers.

Concours de chant : 1ère classe, 2 concurrents, 1 admis ; Mlle Cécile Boucher.

Il y a eu un prix de \$10 en or de remis à chaque lauréat.

Il y a eu un prix supplémentaire de donné par M. A. J. Boucher. Ce prix consistait en un magnifique recueil des plus célèbres clavécinistes flamands. Il a été offert à Mlle Lemaitre.

M. Lavallée a aussi donné à Mlle Lemaitre un prix spécial, un magnifique portrait lithographié de Beethoven.

Après les concours, les élections générales pour 1879-80 ont eu lieu. En voici le résultat :

Président.—C. Lavallée. Vice-Président.—A. J. Boucher. Secrétaire.—J. A. Defoy. Trésorier.—A. Lavigne. Membres du comité.—Frédéric Lucy-Barnes, J. B. Labelle, Ernest Gagnon, Paul Letondal, Gustave Gagnon et Moïse Saucier.

LA FEMME DÉCAPITÉE.—Le reporter du Courrier de Montréal a eu une conversation avec quelqun détective au sujet du meurtre de Mary Gallagher. Un des agents a expliqué d'une manière assez plausible comment le crime a dû être perpétré dans la maison de la rue Williams. D'après les indices recueillis par la police, il paraîtrait que le meurtre aurait été commis vers midi. Flanagan dormait dans le lit de Susanne Kennedy. Celle-ci, dont la jalousie avait été soulevée et poussée à son paroxysme par des libations copieuses, aurait commencé la dispute dans la chambre à coucher, dont les fenêtres s'ouvrent sur la rue. Susanne aurait pris la hachette et frappé son ennemie près de la porte de la cuisine. Le premier coup a ouvert le crâne de Mary Gallagher et sa mort a dû être presque instantanée. La décapitation n'a été faite que plusieurs heures après le crime. Environ une pinte de sang a été trouvée dans la cuvette. Cette quantité de sang n'a pu provenir des artères et des veines de la tête. Il est tout naturel de supposer que la meurtrière, voyant que le sang de sa victime inondait le plancher et allait dégoutter dans le logement du rez-de-chaussée, aurait étanché le sang avec un morceau de guenille qu'elle tordait au-dessus de la cuvette. Cette guenille ensanglantée a été trouvée dans la maison de la rue Williams.

DIVERS.—Ann-Eliza Young, la 19e femme de feu Brigham Young, doit prochainement faire, dit-on, des conférences dans le Canada, sur le mormonisme. Elle commencerait à Montréal le 7.

—Les cinq cultivateurs que le gouvernement fédéral envoie pour enseigner la culture de la terre aux Indiens du Nord-Ouest, partent ces jours-ci d'Ottawa. Ils prennent avec eux 13 paires de chevaux, 13 charrues, 13 hermines, 13 rateaux, 13 pelles, etc.

—La compagnie télégraphique Dominion a loué sa ligne à une compagnie américaine pour 99 ans, à raison de \$200,000 payables à la signature du contrat. Cet arrangement a fait baisser les parts de la Compagnie de Montréal sensiblement.

MANITICO est un de ces noms bizarres qui a été adopté pour du coton blanc.

Ce coton est vendu partout en Canada, et tant qu'à sa force, souplesse et fini, il surpasse certainement le coton bien connu de Harrocksas. Il est en vente chez presque tous les marchands de Québec. Si les dames en font l'essai une fois, elles n'en achèteront jamais d'autre. Demandez le coton blanc Manitico.

FAITES-VOUS CES QUESTIONS.

Souffrez-vous beaucoup du mal de tête, de constipation habituelle, de palpitation de cœur ? Avez-vous des étourdissements ? Votre système nerveux est-il affaibli ? Votre sang circule-t-il mal ? Avez-vous la toux ? Êtes-vous affaibli ? Avez-vous des rapports de nourriture après avoir mangé ? etc., etc. Tous ces inconvénients, et d'autres encore, sont causés par la dyspepsie, le mal de foie et l'indigestion. Les FLEURS D'AUTOU DE GREEN sont maintenant connues par tous les droguistes comme remède certain. 2,400,000 bouteilles ont été distribuées dans tous les États-Unis, par l'entremise des droguistes, pour en faire l'épreuve. Deux doses suffisent pour convaincre toute personne de ses qualités étonnantes pour guérir toutes formes d'indigestion. Bouteille pour échantillon 10 cts. Bouteille régulière 75 cts. Vendue positivement par tous les droguistes de première classe dans les États-Unis.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Pierre C. Levasseur vs. Louis Gagné.—Un lot de terre situé en la paroisse de St. Jean Deschailions, le rang, d'un demi arpent de front sur 3 arpents de profondeur, avec bâtisses dessus construites. Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 juillet, à 10 heures du matin. —Laurent Chabot vs. François Marcotte.—Une terre située en la paroisse de St. Bazile, concession Ste. Marie, de 1 arpent de front sur 25 arpents de profondeur, avec bâtisses. Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse, le 9 juillet, à 10 heures du matin. —Nazaire Bernatchez vs. Rose Bernatchez.—Un lot de terre de figure irrégulière situé en le village de Montmagny, contenant 8,800 pieds en superficie, avec une maison en bois à deux étages et autres bâtisses dessus construites. Pour être vendue au Palais de Justice, au village de Montmagny, le 9 juillet, à 10 heures du matin.

Magasin Populaire

Comprenant le bloc donnant sur les rues N.-D. des Anges, en face du marché, et sur la rue de la Couronne, St. Roch.

F. X. LEPAGE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses nombreuses pratiques qu'il a fait l'acquisition du magnifique poste situé au coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne, qui se trouve relié aujourd'hui avec son ancien magasin, et qu'il a divisé en deux départements son immense fonds de marchandises.

Le Département des Messieurs

Se trouve au nouveau poste, coin des rues N.-D. des Anges et de la Couronne.

Le Département des Dames

Se trouve au poste voisin, No. 53, qui comprend le plus bel assortiment spécialement dédié aux Dames.

Le soussigné doit informer aussi ses pratiques qu'il a pris des mesures pour satisfaire pleinement tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage, tant sous le rapport du bon choix de ses marchandises de nouveautés que sous le rapport de ses prix extrêmement réduits. Au public de profiter de tous les avantages qui lui sont offerts à ce

Magasin Populaire

53, rue de la Couronne F. X. LEPAGE. Propriétaire.

Québec, 27 juin 1879.

Nouvelles Marchandises

SAVOIR :

Etamine Noire, Barège Français, Double Largeur, 40c. la verge, Dentelle Bretonne, (Noire et Blanche), Ombrelles de Satin Noir, (Garnies avec Dentelle), Etc., Etc., Etc.

5 0/0 d'escompte pour tout achat au comptant.

FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

Par le Steamer

"MORAVIAN."

Nous venons de recevoir par ce Steamer un lot choisi

D'ULSTERS EN TOILE POUR DAMES

convenables pour Places d'Eau et pour Voyage.

FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 29 juin 1879.

DEMANDE.

Une dame désire avoir une place comme Gouvernante ou comme Gardienne de maison. Elle peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser au No. 29, rue Ste. Marie, faubourg St. Jean.

Québec, 29 juin 1879—1m

Banque Stadacona

Une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de la Banque Stadacona aura lieu à son Bureau d'Affaires en la cité de Québec, MARDI, le 29 jour de JUILLET prochain, à TROIS heures P. M. afin de discuter et de décider ce qu'il est opportun de faire concernant une Pétition adressée aux Directeurs par un certain nombre d'actionnaires, leur demandant de considérer l'opportunité de liquider et clore les affaires de la Banque.

Par ordre du Bureau.

W. M. R. DEAN, W. M. R. DEAN, Caissier.

Québec, 7 juin 1879.—1fajd.

A VENDRE.

A Beaumont, comté de Bellechasse, à trois lieues et demie de Québec, une magnifique terre de 3 arpents sur 40, avec maison et grange neuve, verger de 3 arpents en superficie, une belle grange à accès facile, sucrerie de 500 érabes, vue s'étendant au loin, de plus, toute la récolte, animaux et instruments d'agriculture servant à la dite terre.

Conditions libérales. Titres incontestables. S'adresser sur les lieux à M. FERDINAND TIRGÉON, Propriétaire, ou à J. E. C. PELLETIER, Notaire, à Québec, No. 28, rue St. Pierre. Québec, 21 juin 1879—1m3fsp



LES SACHETS

HOLMAN

Pour le Foie et l'Estomac

sont des

PRÉSERVATIFS CERTAINS CONTRE LA

PETITE VÉROLE ET TOUTE AUTRE

MALADIE INFECTANTE.

Comme cette maladie existe dans la ville, il serait prudent d'acheter un Sachet qui vous donnera une excellente santé en même temps qu'il vous préservera de la Picote.

Portés par les Officiers de l'Armée et de la Marine lorsqu'ils visitent des pays infectés.

Sa cure merveilleuse se produit partout.

On peut donner les témoignages de personnes que nos Sachets ont guéries à l'appui de ce que nous disons.

Envoyés affranchis par la malle, sur la réception du prix.

Grandeur spéciale, \$3.50 ; Grandeur régulière, \$2.50 ; Enfants, \$2.00.

32, RUE GARNEAU, Québec.

25 juin 1879.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO

Etabli depuis au-delà de trente-cinq ans.

A. & S. Nordheimer

Entrepôt d'Orgues et de Pianos chez

R. MORGAN,

MARCHAND DE MUSIQUE,

28, RUE LA FABRIQUE.

Seul Agent pour la vente des célèbres Pianos

CHICKERING, STEINWAY, DUNHAM, HAINES,

et des ORGUES DE DIVERSES FABRIQUES.

Les soussignés sont prêts à vendre les Instruments ci-dessus mentionnés à très-bonne condition et à des prix réduits, payable par installéments mensuels ou par quartier.

INSTRUMENTS DE SECONDE MAIN pris en échange et le montant en argent crédité au prix d'achat.

ORGUES ET PIANOS à louer avec droit d'achat. AVANTAGES SPÉCIAUX pour les COUVENTS et les ÉCOLES.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. & S. NORDHEIMER.

Succursales—Montréal, St. Jean, N.-B., Ottawa, Kingston, London et Ste. Catherine.

29 juin 1879—3mq4h

DROLET, AUDARD & GUERARD

Machinistes et Fondeurs

Ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'afin de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites ils ont considérablement agrandi leur atelier de Machinerie et qu'ils y ont joint une MAGNIFIQUE FONDERIE.

Ils peuvent maintenant se charger de toutes espèces D'OUVRAGES EN FONTE, ainsi que toutes espèces de MACHINERIES.

DROLET, AUDARD & GUERARD, 75, rue St. Joseph.

Québec, 30 juin 1879.

Avenue des Erables

Lots à bâtir à vendre. S'adresser à TESSIER & DELAGE, N. P. Québec, 27 mai 1879—4m

J. A. COUTURE,

Médecin-Vétérinaire,

Inspecteur de la Quarantaine des Animaux à Lévis et Professeur de Matière Médicale au Collège Vétérinaire de Montréal.

Toutes les maladies des animaux traitées à prix modérés. 49, RUE DES JARDINS.

Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis, Québec, 19 juin 1879—3m

Musique Nouvelle.

CHANT DU TYPOGRAPHE

(Les Typographes sont des gens heureux !)

Mélopée avec chœur, paroles de J. N. DUQUET, musique de G. McNEIL.

Prix 40 centimes.

Publié et à vendre par

A. LAVIGNE, Importateur de Pianos, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargnes.) Québec, 16 juin 1879.

Banque Union du Bas-Canada

DIVIDENDE No. 27.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de DEUX PAR CENT sur le fonds-capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque et à ses Succursales, le et après

MERCREDI, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain.

Le Livre de Transfert sera formé du 16 au 30 Juin, inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu à la Banque, en cette ville.

LUNDI, le SEPTIEME jour de JUILLET.

Le fauteuil sera pris à MIDI.

Par ordre du Bureau, P. MacEWEN, Caissier.

Québec, 31 mai 1879—jd

Ligne de la Malle Royale

DE Steamers pour le Saguenay, Tadoussac, Cacoma, Rivière-du-Loup & Malbaie.

À commencer le 21 juin, les vapeurs de première classe

"SAGUENAY" Capt. M. Lecours, "ST. LAWRENCE" Alex. Barras.

Laisseront le Quai St. André comme suit : —

Le "Saguenay" les MARDIS et VENDREDIS, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! en arrêtant à la Baie St. Paul, Les Éboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

Le "St. Lawrence" les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! en arrêtant à la Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec les bateaux de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario ; et à la Rivière-du-Loup avec le Chemin de fer Intercolonial pour les Provinces Maritimes et les États Atlantiques.

Laissez la Rivière-du-Loup : — Pour le Saguenay, à 5 heures P. M. le même jour ; et pour Québec, les MERCREDIS, Jendis et SAMEDIS, à 5 heures P. M., et le Dimanche à 7 heures P. M.

Billets en vente et Cabines retenues au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 juin 1879.

Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

Jusqu'à nouvel avis, le vapeur

"CLYDE"

Capt. AUG. BERNIER.

Laissera le Quai St. André à 7 heures A. M., les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Isle aux Grues, l'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et Kamouraska.

Au retour, il laissera Kamouraska suivant la marée, et la Rivière-Ouelle à 6 heures A. M., les Lundis et Jendis.

Pour plus ample information s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 5 juin 1879.

La Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

ENTRE Québec, Montréal, Toronto et Hamilton

Marcheront régulièrement comme suit : Le "QUÉBEC" les mardis, jendis et samedis, et le "MONTREAL" les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Soré.

LS. GENEST

ARTISTE Peintre-Decorateur

235, rue St. Joseph, et 45, rue St. Anselme, ST. ROCH, QUEBEC.

Tableau, Portrait, Fresque, Décors en tous genres, Fantaisie Artistique, Enseigne, Rideau Uni et Transparent, Imitation de Bois et Marbre, etc., etc. Peinture Unie à l'Eau et à l'Huile, Tapisserie, Vitrage, Dorure, etc., etc. Aussi Réparation des Tableaux à l'Huile. Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 11 juin 1879—3m

J. & W. REID,

Manufacturiers de Papiers, Sacs de Papiers, Livres Blancs, etc., etc.

93 et 100, rue St. Paul, Québec.

Papier-Fentre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné, pour les couvertures des maisons.

Papier à Envelopper, gris, brun, drab, manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Papier à Imprimer, blanc et de couleurs, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de Papier, faits à la machine, pour épiceries et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à ordre, sous le plus court délai.

Importateurs et Marchands de Papier à Ecriture, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre, enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout vendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID, Nos. 93 et 100, rue St. Paul, Québec, 18 mars 1879—6m

AU PUBLIC !

RECOMPENSE

DE

\$3,320.00

Il a été fondé en France des prix destinés aux savants, qui par leurs inventions avaient fait progresser les sciences. L'univers entier est appelé à concourir, et dans la liste des lauréats on trouve des Anglais, des Américains, des Allemands, à côté des Français. Ces prix sont reconnus dans le monde scientifique comme étant la plus haute considération qu'un savant puisse obtenir, de l'excellence de son produit et de son invention.

M. LAROCHE, Pharmacien,

A obtenu ce prix pour les procédés de fabrication du

QUINA LAROCHE

et la commission des récompenses voulant reconnaître d'une façon plus formelle le service que M. Laroche avait rendu à la science et à l'humanité, ajouta une médaille d'or au prix de 15,000 francs. Depuis, M. Laroche a obtenu des médailles d'or à toutes les expositions où il a envoyé son produit, les médecins de toutes les parties du monde ont donné raison aux jurys et le

QUINA LAROCHE est prescrit par tous les docteurs des deux continents.

LE QUINA LAROCHE contient la totalité des nombreux principes contenus dans les trois meilleures sortes de quinquina (jaune, rouge et gris) extrait directement de l'écorce et n'a rien de commun avec les vins préparés avec la sulfate de quinine.

LE QUINA LAROCHE est le plus efficace et le meilleur marché des vins de quinquina : un verre de

QUINA LAROCHE équivaut à trois verres de tout autre vin de quinine.

LE QUINA LAROCHE vu la force de ses principes doit être pris par petites quantités, l'avis du médecin est le meilleur guide.

LE QUINA LAROCHE est approuvé et recommandé par tous les journaux de médecine.

LE QUINA LAROCHE est toujours efficace comme TONIQUE ET RECONSTITUANT contre le défaut de force et d'énergie, les affections de l'estomac, de bilité générale, pâles couleurs, lymphatisme, convalescence, suite de couches, chlorose, etc.

Contre les diverses affections fébriles et les fièvres de toute nature.

L'Administration du Quina Laroche, 22 et 19, rue Drouot, a décidé que ses produits seraient détaillés au Canada aux mêmes prix qu'en France, droits de douane (ancien tarif 25 0/0, nouveau tarif 50 0/0) en plus. L'Administration prenant tous les autres frais à sa charge.

PRIX du grand flacon \$1.35 petit 0.80

Seul agent à Québec, chez M. BRASSART, professeur botanique diplômé, rue St. Joseph, St. Roch, No. 39 et 392.

SIROP & PATE-ZED

MÉDAILLE PARIS 22, rue Drouot, PARIS

Le SIROP et la PATE du D<sup>r</sup> ZED à base de Codéine et de Tolu, contre les Bronchites, Rhumes, Irritations de poitrine, Coqueluches, Catarrhes, Insomnies.

IODE-DIASTASE

ASSIMILABLE du D<sup>r</sup> V. BAUD

Plus résolutif et aussi plus dépurateur que l'huile de foie de morue ; l'Iode Diastase en granules est d'un usage facile, tout indiqué contre la scrofule, les goîtres, ulcères, tumeurs, les maladies osseuses, etc.

22 et 19, rue Drouot Paris.

A vendre chez M. BRASSART, 390 et 392, rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 23 novembre 1878—1fs